

CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales

Commission de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la politique foncière

**REUNION DU
JEUDI 28 JUIN 2001**

SOMMAIRE

INTERPELLATIONS

de M. Yaron Pesztat (F) à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique, concernant "l'avenir de la dalle du quartier Léopold".

(Orateurs: M. Yaron Pesztat et M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique).

de M. Benoît Cerexhe (F) à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique, concernant "l'évolution du dossier 'Music City'".

(Orateurs: M. Benoît Cerexhe, Mme Michèle Carthé, M. Michel Van Roye et M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique).

INTERPELLATIONS JOINTES

de M. Denis Grimberghs (F) à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique, concernant "l'implantation du futur Centre d'accueil susceptible d'accueillir les Sommets européens".

de M. Erik Arckens (N) concernant "l'organisation spatiale du prochain sommet européen".

(Orateurs: MM. Denis Grimberghs, Erik Arckens, Sven Gatz, Mmes Marion Lemesre, Caroline Persoons, MM. Mohamed Azzouzi, Yaron Pesztat, Mme Brigitte Grouwels, MM. Rudi Vervoort, Bernard Clerfayt et M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique).

**Présidence de M. Bernard CLERFAYT,
président.**

- La réunion est ouverte à 13h20'.

INTERPELLATION DE M. YARON PESZTAT A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant "l'avenir de la dalle du quartier Léopold".

M. Yaron Pesztat .- La dalle du quartier Léopold sera le plus grand espace public fermé de Bruxelles. Pourtant le projet n'a jamais été débattu, et ce malgré sa situation exceptionnelle dans le quartier Léopold et par rapport au complexe immobilier du Parlement européen.

Ce projet recouvre davantage des enjeux urbanistiques que financiers ou politiques.

Le projet de cette dalle a vu le jour en 1987/1988 à l'occasion de l'étude "Espace Bruxelles-Europe", commanditée par M. Jean-Louis Thys, afin d'évaluer les besoins des institutions européennes et la manière d'y répondre, tout en réhabilitant l'espace public et en atténuant la pression du trafic sans cesse croissant.

C'est à ce jour la seule étude existante sur l'impact des institutions européennes sur Bruxelles et sur ses habitants.

La dalle se justifiait avant tout pour répondre au projet immobilier des institutions européennes mais elle a néanmoins trouvé une justification urbanistique *a posteriori*: permettre la jonction des quartiers alentours.

Il s'agissait d'aménager un cheminement piéton cohérent tout en ouvrant l'espace à la construction d'une entrée monumentale pour le Parlement.

Hélas, je crains que cette dalle ne puisse constituer un espace public cohérent puisque les bâtiments du projet D4 et D5 ainsi que les bâtiments déjà construits D2 et D3 ne sont destinés qu'à des bureaux. La société Espace-Léopold ne semble pas prévoir d'autres affectations, cela pour de prétendues raisons de sécurité.

La conception de cette dalle, les caractéristiques de son aménagement et les exigences de sécurité du Parlement risquent d'en faire un espace introverti et replié sur lui-même. A l'occasion d'événements au Parlement, l'accès de la dalle au public risque d'être compromis. Comment en faire un espace public qui ait du sens pour les Bruxellois s'il n'y a aucune raison de s'y rendre et qu'il n'existe pas de cheminement cohérent?

Existe-t-il un plan d'aménagement et de fonctionnement de la dalle? Existe-t-il une concertation pour son aménagement et

son fonctionnement entre les acteurs concernés comme le Parlement européen, la Région, les communes de Bruxelles, d'Ixelles et d'Etterbeek, la SNCB et les associations d'habitants et de commerçants? Quelles sont les exigences de sécurité du Parlement européen et leur influence sur l'ouverture de la dalle au public? Comment l'animation de la dalle sera-t-elle assurée? Comment sera-t-elle intégrée aux quartiers voisins? Comment sera-t-elle articulée aux espaces publics du quartier?

La société Espace-Léopold possède un droit exclusif de construction sur le site pendant 90 ans, un droit acquis auprès de la SNCB. Cette société doit vendre les bâtiments au Parlement européen qui se fera rembourser par l'Etat belge pour les terrains. Quel est le statut de propriété et quelles sont les conditions financières liées à la reprise de la dalle par la Région? Qu'a décidé le gouvernement? Quels sont les acteurs concernés? A combien s'élève le coût d'entretien et qui va l'assumer? La société Espace-Léopold va-t-elle y participer? Ce coût comprend-il les coûts de police et d'animation? Comment et par qui cette dalle sera-t-elle gérée? Les communes qui sont associées de fait aux coûts, pourront-elles/devront-elles les assumer seules?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- La première convention concernant la construction de la dalle remonte au 26 juin 1986. L'étude Espace Bruxelles-Europe est une initiative de M. Jean-Louis Thys et de moi-même. Grâce à sa clairvoyance, nous avons pu signer le certificat d'urbanisme qui a permis l'implantation et la consolidation du Parlement européen à Bruxelles tout en essayant de préserver les intérêts des habitants du quartier.

Par sa décision du 30 novembre 2000, la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord de principe pour l'incorporation de la dalle dans le domaine public régional après son parachèvement complet et sans préjudice de la vérification de la qualité de la finition des travaux au moment de la reprise. La convention de 1986 et l'avenant du 14 juillet 1998 entre le groupement des investisseurs et la Région prévoient que la société Espace-Léopold doit réaliser les travaux de viabilisation du site englobant les immeubles D3, D4 et D5 à construire, dont l'édification de la dalle. Le gros oeuvre et l'étanchéité de celle-ci ont été terminés en 1996. Les permis ont été délivrés en trois phases par la commune d'Ixelles.

Pour que la société Espace-Léopold soit titulaire des droits de construction, il fallait que la SNCB les lui cède par un acte emphytéotique portant sur une durée de 99 ans. Il était prévu dès le départ que la dalle achevée devait être cédée à une entité communale ou régionale. Comme elle se trouve à cheval sur plusieurs communes, il était plus logique de la céder à la Région pour des raisons de coordination. L'autre avantage est de ne pas grever le budget des communes.

En outre, la surveillance policière de la dalle sera confiée à la zone de police.

M. Yaron Pesztat .- Qu'en est-il du surcoût?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- Les nouvelles tâches de la police locale comportent également la reprise de tâches incombant précédemment à la gendarmerie. Le ministre de l'Intérieur a dit que la dotation tenait compte des responsabilités prises par la police zonale et des tâches qu'elle reprenait. De toute façon la Région ne peut subventionner des zones de police, cela est interdit par la loi de 1998 de réforme des polices.

Le parachèvement de la dalle se fera conformément au permis d'urbanisme qui a été délivré. Le gouvernement fera son possible pour que les chantiers soient achevés. Je partage vos préoccupations sur les fonctions d'échange et de convivialité de la gare, et je déplore le manque d'espaces publics permettant d'organiser des événements à Bruxelles. Vous avez balisé le cadre de réflexion dans lequel devra être organisée la mise en place de cet espace public.

Une demande de permis pour la construction des D4-D5 a été introduite par la société Espace-Léopold le 15 juin 2000 auprès de la commune d'Ixelles. L'instruction de cette demande est actuellement en cours au sein de la Région. Contrairement à ce que l'on dit, elle ne fait pas preuve d'indécision. Nous savons que le Parlement a ordonné une consultation du marché afin d'examiner les bâtiments disponibles ou en voie de construction qui pourraient mieux convenir que les bâtiments D4-D5. De plus, le Parlement demandera de toute façon des modifications par rapport à ces bâtiments. Il ne sert à rien de donner un permis dans cette situation. Par ailleurs, l'esthétique extérieure du bâtiment devrait à mon sens être améliorée. Je crois savoir de bonne source que le Parlement pourrait prendre une décision la semaine prochaine.

En ce qui concerne les coûts d'entretien de la dalle, le Parlement européen a versé à la société Espace-Léopold la part correspondante au D3 du montant relatif à cet entretien. Dans le cadre d'un accord bilatéral entre l'Etat belge et le Parlement européen, l'Etat s'est engagé à transférer une somme équivalente à l'autorité publique qui reprendrait la dalle, à prendre en charge la totalité des frais d'entretien et à ce que la société Espace-Léopold rembourse au Parlement européen les sommes que celui-ci lui a versées à cet effet. A ce stade, le Parlement européen a versé à la société Espace-Léopold un montant de 148 millions de FB, qui représente les trois-quarts des frais d'entretien de la dalle jusqu'à la fin de l'emphytéose, le reste étant imputable aux futurs bâtiments D4-D5. Par ailleurs, il est prévu que 150 millions de FB soient réservés à cet effet dans le cadre de l'accord de coopération de 1993 entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles. Ce montant engagé en 2000 ne sera ordonnancé qu'après approbation de la conformité des travaux d'aménagement réalisés par le promoteur. Cette période nous laisse le temps de mettre en place les instruments budgétaires adéquats à la gestion de ces montants. La prise en charge du solde des frais d'entretien relatifs à la part D4-D5 de la dalle devra être négociée dans le cadre des discussions des avenants ultérieurs à l'accord de coopération. Normalement nous devrions être couverts par ces paiements.

La Région entend établir un plan de fonctionnement adéquat de la dalle en concertation avec les riverains, les communes et surtout les polices. Toutefois, aucune décision ne peut être prise tant que le sort du D4-D5 n'est pas scellé. Le fonctionnement de la dalle sera déterminé par le type d'activités des bâtiments l'entourant. Les acteurs concernés pourront être associés aux projets d'aménagement via les procédures d'enquête publique. Nous allons entreprendre les démarches nécessaires pour aboutir à un aménagement convivial et sécurisant.

Le Musée de l'Europe se réalisera grâce au permis de bâtir qui sera délivré pour les D4-D5. L'entrée se fera par l'ancienne gare.

Fin 2001, le revêtement, l'éclairage public et l'accès définitifs de la dalle seront achevés sur 40% de sa superficie totale. Les promoteurs ont assuré qu'un passage piétonnier public sera maintenu tout au long des travaux des D4-D5.

Ils se sont engagés à parachever la dalle dans les 6 mois suivant l'achèvement du dernier bâtiment.

M. Yaron Pesztat .- On semble dire la même chose, mais il y a une différence fondamentale: vous paraissez incorrigiblement optimistes et moi, je suis pessimiste.

C'est uniquement par l'affectation des bâtiments que l'on pourra garantir le sens urbanistique de cette dalle. Si elle est entourée de bureaux, personne n'aura de raisons d'y aller.

Nous avons l'opportunité de créer un espace public au bord du Parlement européen qui relie les quartiers entre eux et qui soit un espace de la citoyenneté européenne. Vous savez que nous sommes relativement impuissants à imposer quoi que ce soit au Parlement européen.

C'est maintenant que ça se joue en termes d'affectation du sol et en termes de rapport de force et de négociations avec le Parlement et les promoteurs.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- Je ferai de mon mieux pour aller le plus loin possible dans le sens de vos desiderata.

- L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. BENOÎT CEREXHE A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant "l'évolution du dossier 'Music City'".

M. Benoît Cerexhe .- Il y a quelques semaines, les promoteurs du projet 'Music City' ont annoncé qu'ils renonçaient à

construire une salle de spectacle de 12.000 places sur le site Tour & Taxis.

Ceci est une nouvelle occasion manquée de fournir à la Région une infrastructure de loisirs et de tourisme de première envergure.

Ce dossier a été initié en 1992 et n'en est toujours nulle part alors que nous nous trouvons face à un site remarquable sur lequel les promoteurs prévoient de créer 800 emplois dans le cadre de 'Music City'.

Confirmez-vous que ce dossier est enterré? Avez-vous pris contact avec les promoteurs pour les faire revenir sur leur décision? Estimez-vous nécessaire d'installer une salle de spectacles de grande envergure dans notre Région? Avez-vous eu d'autres demandes d'exploitation de salle de spectacles?

Le site de Tour & Taxis fait partie du patrimoine exceptionnel de notre Région. Il y aurait une demande émanant de la Ville de Bruxelles pour mettre ces bâtiments sur la liste de sauvegarde. Comment la Région bruxelloise compte-t-elle réagir à cette demande?

Le bâtiment devant abriter la salle de spectacles s'est considérablement dégradé ces derniers temps. Quelles mesures le gouvernement bruxellois a-t-il pris pour arrêter cette dégradation?

La Ville de Bruxelles élabore en ce moment un nouveau PPAS concernant ce lieu. Où en est cette procédure? Combien de temps mettra-t-elle à aboutir?

Vous envisageriez sur le site un nouvel ensemble administratif destiné à accueillir le futur Conseil européen. Cela est-il compatible avec un projet de 'Music City'? L'abandon de ce dernier est-il souhaité par votre gouvernement?

Mme Michèle Carthé .- L'aménagement du site de Tours & Taxis et plus précisément le projet 'Music City' a connu de nombreux soubresauts. Il importe désormais de respecter les affectations prévues dans le PRAS qui sera d'application dès demain. Le projet de cité de la musique prévoyait des compensations pour les quartiers riverains, notamment la mise à disposition d'infrastructures pour les jeunes de ces quartiers. Il faut donc que tout autre projet offre les mêmes compensations et tienne compte des implications sur la qualité de vie des quartiers riverains.

M. Michel Van Roye .- L'aménagement du quartier comprenait également la construction dans la partie nord d'un ensemble de logements et l'implantation d'espaces verts. La Région bruxelloise compte-t-elle prendre en mains cette partie du projet?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- En 1992, la société Language of Form a présenté un projet de salle de spectacles de 12.000 places sur le site de Tour & Taxis. Cette salle aurait dû d'abord être implantée au milieu de l'entrepôt A, obligeant à détruire en partie son toit

remarquable. La société ne possédait pas les terrains et beaucoup d'objections ont été émises contre cette solution.

Après des études, des permis accordés et d'autres refusés, le projet n'avancait pas. La société Ackermans & Van Haren a racheté environ 90% des terrains. L'autre partie a été rachetée par la société Robelco après avoir appartenu à la SNCB, puis au port de Bruxelles. Pour la nouvelle implantation proposée par Ackermans, il fallait utiliser une bande de terrain appartenant à Robelco. J'ai demandé aux deux propriétaires de s'allier dans la gestion des terrains. La Région est parvenue à unifier le terrain sous la coupe d'une seule entité. Les négociations sont désormais facilitées.

La réalisation d'une zone verte n'est nullement compromise par les nouvelles affectations des bâtiments.

Language of Form renonce à la réalisation d'une salle de 12.000 places car celle-ci ne serait pas rentable. La société a toutefois d'autres projets.

Concernant son statut juridique, le site est partagé en deux parties correspondant chacune à une zone d'intérêt régional distincte. La première a été achetée par Ackermans, la partie arrière a été achetée par Robelco qui est devenu propriétaire juridique du site. Cette société possède également une bande de terrain qui bloquait tout projet intéressant sur l'autre zone.

Il existe un projet de PPAS à l'examen. Une réunion est prévue pour en discuter le 9 juillet.

Les propriétaires des deux sites ont négocié pour créer une société privée commune.

Vu la taille du site, la Région doit être associée à l'avenir de cette zone, elle doit envoyer des messages clairs et porteurs de développement aux propriétaires privés des quartiers environnants.

Quel que soit le projet réalisé (plusieurs hypothèses existent), il sera financé par le privé mais la Région aura un avis déterminant sur les PPAS ou les permis d'urbanisme.

Le dossier 'Music City' n'a pas été enterré par la Région qui a toujours été favorable à ce projet. Ce sont les promoteurs qui ont changé d'avis.

Nous avons pris connaissance de la volonté de la Ville de Bruxelles d'inscrire ces bâtiments sur la liste de sauvegarde. Nous attendons qu'une décision soit prise.

Nous sommes au courant de la détérioration de la toiture du bâtiment B. Nous avons pris contact avec les propriétaires afin que les travaux de sauvegarde soient entrepris. La détermination politique de la Région va dans le sens de la rénovation.

En ce qui concerne les aménagements nécessaires afin d'accueillir les sommets européens sur ce site, ma position a toujours été que des études alternatives devaient être commandées en fonction d'une série de critères que j'ai énoncés. Il faut envisager ce site comme étant une possibilité parmi d'autres et rechercher la meilleure solution tous points de vue confondus.

Quel que soit le site qui sera choisi, il faudra démontrer à la population qu'il s'agit du site le moins mauvais possible pour

remplir cet aspect de notre fonction européenne. A cet égard, des jugements de valeur et des choix politiques devront être opérés.

Organiser des rencontres avec le secteur hôtelier est prévu. Cette idée est à évaluer et à comparer dans la sérénité.

On voit clairement ce qu'il est possible de faire dans les dépôts A et B, mais la réaffectation de la gare demande des efforts d'imagination.

Maintenant que l'unicité de la propriété est établie, il est urgent qu'un accord aboutisse quant à l'affectation de cette zone. Les personnes en charge de ce dossier jusqu'à la fin de l'année passée n'auraient pas pu résoudre ce problème.

Quelle que soit l'affectation finale, il s'agira d'un site merveilleux et important pour les populations environnantes. Les impératifs tels que l'interdiction d'accès par les quartiers habités, les obligations d'espaces verts, de logements et de locaux accueillant les activités de quartier, déjà inscrites dans les anciens permis délivrés, le seront dans le futur également. En cas de grande manifestation, il est possible d'éviter la perturbation des quartiers habités de Molenbeek et de Bruxelles.

M. Benoît Cerexhe .- Neuf ans plus tard, on en est toujours au stade de projets.

Même s'il est plus facile de négocier avec un propriétaire unique, je pense que si M. Hasquin avait organisé une plus grande concertation entre tous les acteurs, 'Music City' existerait aujourd'hui. Il y a trois ans, les promoteurs disaient encore que c'était un projet rentable. Pourquoi ne le serait-il plus aujourd'hui? Ont-ils trouvé une solution encore plus rentable?

Vous m'avez répondu partiellement concernant les mesures de sauvegarde à l'égard du bâtiment B. Votre prédécesseur, M. André, avait insisté sur l'urgence des mesures à prendre pour sa conservation, menaçant que la Région ne se substitue au propriétaire et lui en impute les frais. Où en est-on actuellement dans ce dossier?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- Avant la prise en charge du dossier par Ackermans & Van Haren, la société Language of Form et différents partenaires avaient estimé que le projet serait rentable. Ensuite, lorsque Ackermans & Van Haren se sont impliqués dans le projet, leurs limiers financiers ont abouti à la conclusion que le projet ne serait pas rentable. Pour ma part, j'ai toujours plaidé en sa faveur au regard de l'intérêt pour la Région.

Pour répondre à M. Van Roye, les logements et espaces verts pourront être réalisés dès que possible. Le PPAS est à l'examen actuellement à la ville de Bruxelles.

M. Michel Van Roye .- On pourrait cependant introduire des conditions à la construction de logements.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monu-

ments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- C'est fait, d'après ce que je sais.

M. Benoît Cerexhe .- Qu'en est-il des mesures de sauvegarde?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- Normalement le nécessaire a été fait auprès du propriétaire. Je peux charger mon administration de procéder à une révérification.

- L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant "l'implantation du futur Centre d'accueil susceptible d'accueillir les Sommets européens".

ET INTERPELLATION JOINTE DE M. ERIK ARCKENS,

concernant "l'organisation spatiale du prochain sommet européen".

M. Denis Grimberghs .- Notre parlement doit traiter à temps et en profondeur cette question sur les sommets européens afin d'éviter d'assister à un nouveau coup de force.

En effet, depuis cinq ans, j'interroge régulièrement les différents ministres libéraux qui se sont succédés dans la gestion de ce dossier. J'ai pratiquement toujours obtenu des réponses aimables et compréhensives de la part de ministres qui pensent également que l'on pourrait faire mieux. Vous semblez par ailleurs, M. le Ministre-Président, convaincu que l'on ne peut pas laisser à l'improvisation ces décisions importantes pour l'avenir de Bruxelles consistant à organiser correctement l'accueil des institutions européennes et internationales dans notre Région.

Vous ne disposez toujours pas d'un accord de coopération-cadre avec l'Etat fédéral établissant un plan d'action pour les prochaines années et chargeant les uns et les autres des différents aspects de ce plan d'action. Certains engagements qui ont été pris par le passé ne sont pas respectés.

Que ce soit pour la décision de la localisation du Conseil économique et social ou du Conseil des Régions d'Europe, dans ce méga-chantier de la rénovation du Berlaymont, sur la question des extensions du Parlement européen ou maintenant pour la question du Centre d'accueil des sommets, c'est chaque

fois, au coup par coup, que certaines décisions sont prises, le plus souvent avec bien peu de transparence.

On peut émettre bon nombre de réserves quant à l'installation de ce bâtiment d'accueil des sommets européens dans la zone européenne. Notre problème est principalement de savoir comment procéder pour traiter cette question dans la sérénité et dans la cohérence, c'est-à-dire dans le respect des accords passés.

Je souhaite également vous interroger sur la réaction de votre gouvernement à la proposition du Premier Ministre, de développer un grand projet immobilier d'accueil des institutions européennes sur l'îlot Comines-Froissart. Celui-ci a fait l'objet de conventions fixant des obligations très précises au moment de la construction du Juste Lipse. Cet îlot a été "dévitalisé" pour que le tunnel Belliard ne passe pas sous le bâtiment du Conseil des ministres européens. La Région de Bruxelles-Capitale a exigé de l'Etat fédéral que du logement soit reconstruit sur l'îlot.

Si cette reconstruction n'était pas finalisée au plus tard deux ans après la fin de la réalisation de l'immeuble du Conseil des Ministres européens, il était prévu que la Région de Bruxelles-Capitale deviendrait propriétaire de l'îlot. En conséquence de quoi, en 1990, il a été acté que le terrain serait désormais la propriété de la Région bruxelloise.

Pour des raisons assez invraisemblables, M. André, suivi par son successeur, ont inscrit cet îlot et l'îlot qui lui fait face en zone de forte mixité dans le PRAS alors qu'il nous a été attribué parce que du logement n'y avait pas été réalisé. Notre crédibilité en prend un coup.

Je suis aussi choqué que l'îlot Belliard-Parc-Jourdan soit englobé dans le fameux projet Verhofstadt. On va nous expliquer que du côté Comines-Froissart, on ne va faire que des fonctions hôtelières voire du logement de luxe, mais que le Centre de Congrès va pouvoir être réalisé sur l'îlot d'en face rue Belliard.

Des propriétaires privés adoptent un comportement spéculatif, en laissant pourrir leur bien. Aujourd'hui, on leur donnerait raison. Le Ministre-Président a déjà connu une question concernant le même îlot: la délivrance du permis de bâtir pour le Centre Borschette. A l'époque, de longues négociations ont abouti à un accord avec les autorités communales d'Etterbeek limitant le Centre de Congrès Borschette à la partie qui est aujourd'hui construite. Les engagements pris à l'époque étaient limpides. Le reste de l'îlot devait être affecté à du logement et à de l'équipement collectif.

Une fois de plus, dans le PRAS, on s'est autorisé à mettre cet îlot en forte mixité, ce qui a ouvert des appétits.

Ce qui m'inquiète, c'est l'incapacité des institutions régionales à tenir bon face à une menace, d'avoir un plan d'ensemble pour l'installation des institutions internationales et européennes sur le territoire de notre Région.

Qu'en est-il exactement des demandes formulées par M. Verhofstadt? Où se situerait le Centre d'accueil proprement dit? Estimez-vous que la construction d'un tel centre au-dessus

du tunnel routier de la rue Belliard pose d'insolubles problèmes de sécurité? Si oui, ces problèmes ne concernent-ils pas tout futur immeuble à construire sur l'îlot Comines-Froissart?

D'autres propositions de sites d'accueil ont été formulées, le site du Heysel a ainsi été évoqué par les autorités communales de Bruxelles-Ville. Quelle est la nature de la proposition faite par la Ville de Bruxelles au gouvernement régional? Il semblerait que celui-ci ait déjà rejeté cette idée. Si c'est le cas, quelles en sont les motivations?

Quelles est la marche à suivre pour l'examen de l'ensemble de ces projets? Je souhaiterais que l'on traite ensemble tous les problèmes ayant trait à l'accueil des institutions européennes à Bruxelles.

Ne pourrait-on envisager de réaffecter les immeubles d'accueil provisoire de la Commission européenne à l'accueil des sommets européens lorsque celle-ci réintégrera le Berlaymont?

Il semble que vous ayez eu l'idée de délocaliser ce site d'accueil à la périphérie de Bruxelles dans un environnement "bunkérisé", à savoir l'hôpital militaire de Neder-Over-Heembeek. Qu'en est-il?

M. Erik Arckens (en néerlandais) .- Suite notamment aux affrontements violents qui se sont déroulés à Göteborg, on s'est demandé où organiser le prochain sommet européen à Bruxelles. Le bourgmestre de Bruxelles-ville, M. Thielemans, a proposé il y a quelques semaines le Heysel parce que ce site serait aisément contrôlable. Le ministre Duquesne s'est immédiatement opposé à cette proposition. Entre-temps, la PM a suggéré plusieurs sites parmi lesquels l'hôpital militaire de Neder-over-Heembeek.

Il y a d'abord l'aspect sécurité du prochain sommet. Ces sites ne sont pas envisageables en raison de la proximité du ring. Sur le site du Heysel, les fauteurs de troubles peuvent se replier beaucoup plus aisément en cas de charges de la gendarmerie, pour revenir ensuite. Par contre, le centre de Bruxelles est relativement bien contrôlable par la police, et il faut y engager moins d'hommes. En outre, le parking du Heysel est parsemé de pierres et adjacent au ring. Il est dès lors aisé de bloquer complètement cette artère économique. Les casseurs envahiront de toute façon le centre pour mener une action symbolique contre la "mondialisation" et donc ses représentants, à savoir les Mac Donald, les banques, etc.

Le Premier Ministre penche quant à lui pour un nouveau grand complexe en plein centre du quartier européen parce que tous les futurs sommets européens devraient se dérouler à Bruxelles. Il pense dans ce cadre aux terrains situés rue Belliard et donc à une extension des services du Juste Lipse (Quartier européen).

Un "oasis de béton" devrait voir le jour au centre de Bruxelles. Le premier ministre compte sur le soutien financier de l'Europe au quartier européen.

Un centre de congrès devrait être érigé à l'arrière du Juste Lipse. Entre la rue Belliard et la place Schuman devrait s'ajouter une extension au bâtiment du Conseil des Ministres. Et

enfin, en direction de la place Schuman, un nouveau bâtiment devrait abriter des bureaux et même un hôtel.

Vous semblez, vous aussi, juger envisageable la piste du quartier européen. En effet, la proximité des institutions européennes et la facilité d'accès en transports en commun constituent des avantages. Mais d'après le nouveau plan régional d'affectation du sol, la zone en question figure en "zone de mixité" alors que d'après les PPAS de Bruxelles-ville et d'Etterbeek, elle est plutôt affectée au logement qu'à la construction de nouveaux bâtiments.

On a aussi évoqué Tour & Taxis. Et à long terme, on pense y développer un quartier européen sur le site actuel de la gare de formation de Schaerbeek, une fois - bien entendu - que la gare TGV y aura été construite.

Il faut donc réaliser une "étude comparative objective" sur le sujet qui tienne compte notamment des besoins des institutions européennes, des conséquences pour les habitants des quartiers concernés, du coût global, des implications sur le trafic et du problème de la sécurité. Les conclusions de cette étude sont prévues pour l'automne de cette année. Le fédéral pourra donc trancher immédiatement après, en concertation avec la Région bruxelloise et les institutions européennes.

Il est à craindre que ce projet d'"Euro-Bruxelles" soit en toute hypothèse déjà ficelé et que le rôle de Bruxelles, en tant que capitale politique de l'Europe, ne continue à s'intensifier. Le processus décisionnel relatif à l'implantation et à l'extension des institutions européennes n'est guère démocratique, et ce trait persiste sans qu'on réfléchisse au résultat final. Nous sommes curieux de savoir comment on évalue la dégradation continue de la vie en ville. L'Europe n'apporte pas que des avantages à Bruxelles mais aussi des inconvénients. Ceux-ci requièrent autant d'attention que les bienfaits que la présence européenne à Bruxelles est censée apporter à la ville et à ses habitants. Les études Iris que le ministre Chabert a fait réaliser à l'époque sur les prétendues retombées économiques de la présence européenne pour Bruxelles sont d'ailleurs fortement contestées.

C'est pourquoi je souhaiterais savoir comment la Région se prépare pour accueillir le sommet dans notre pays. Quelles mesures seront-elles prises afin d'éviter au maximum les affrontements? Quel site a-t-on prévu définitivement pour la tenue du prochain sommet européen? Qui payera les bâtiments européens supplémentaires en projet? La Belgique mettra-t-elle, comme à sa bonne vieille habitude, les terrains gratuitement à disposition? Combien cette opération coûtera-t-elle au contribuable? Ce montant figurera-t-il dans l'étude commandée? A cet égard, je vous rappelle le lobbying intensif auquel nous avons assisté en 1989 lors de l'acquisition des bâtiments destinés aux institutions européennes. A l'époque BAC, la Générale et les financiers ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour que le parlement européen s'implante à Bruxelles. M. Wilfried Martens, le Premier Ministre de l'époque, fut leur plus ardent porte-parole. Pour arriver à ses fins, il a lourdement grevé les finances de l'Etat. Ainsi en 1991, on a offert 36 hectares de terrain à bâtir à l'Europe pour la somme de 7,9 milliards

de FB afin d'y construire des bâtiments supplémentaires pour le parlement européen.

Notre pays et notre Région pourront-ils faire face dans l'avenir à la tenue de tous les sommets européens à Bruxelles? Ne vaudrait-il pas mieux envisager une décentralisation partielle des certaines institutions et fonctions de l'UE vers d'autres pays?

Ne faudrait-il pas charger simultanément différents bureaux d'études de l'estimation des coûts qu'entraînera la poursuite de l'extension des institutions européennes à Bruxelles afin de comparer les résultats par la suite?

M. Sven Gatz (en néerlandais) .- Le groupe VLD-VU-O du parlement bruxellois ne considère pas l'extension de l'Union européenne, la décision de tenir régulièrement les sommets européens à Bruxelles et les plans d'extension des institutions européennes qui y sont liés comme une menace mais comme un défi pour la Région bruxelloise. Mieux encore: un défi qui doit s'accompagner de grandes ambitions.

Pour le groupe VLD-VU-O, l'implantation de nouvelles institutions ne se limite pas seulement à produire du béton et à construire des bâtiments. Le défi consiste à intégrer totalement, c.-à-d. mieux que dans le passé, le projet dans la ville en tenant compte de la rénovation urbaine, de l'importance de la fonction logement, de la qualité de vie, de l'environnement, de la mobilité et de la sécurité.

A cet effet, nous posons une série de préalables. Il faut cicatrifier les blessures laissées par les précédentes implantations dans le quartier européen. Il faut éradiquer les chancres urbains présents dans le quartier européen.

L'implantation de nouveaux espaces de bureaux doit respecter l'option d'une ville vivante et doit être associée simultanément à des projets obligatoires de logements et de commerces dans le même quartier. Il ne faut donc pas d'une sous-ville dans la ville, composée de blocs de bureaux froids. Rien n'interdit des réalisations architecturales de prestige, pour autant que les constructions soient d'une dimension humaine et prennent en compte l'ambiance du quartier en lui apportant même une plus-value.

Pour la mobilité, on part du principe qu'en matière d'espace de stationnement, la situation et l'offre sont telles, dans le quartier européen, que le point de saturation est atteint pour les déplacements en voiture.

C'est pourquoi le groupe VLD-VU-O souhaite notamment un plan de mobilité ambitieux et novateur pour les transports en commun et, éventuellement, un système de navettes privées adapté aux besoins des nouvelles institutions.

Nous souhaitons également un renforcement général du réseau existant de transports en commun dans toute la ville. La dynamique croissante et la demande de mobilité seront perceptibles dans toute la Région bruxelloise.

Un autre préalable est encore que le projet total renforce la mission spécifique de la Région en tant que capitale et pôle international. L'ensemble du projet, la construction, la mobilité, la qualité de vie et la fonction logement, etc. doivent faire

l'objet de décisions prises en concertation avec la Région et ses institutions démocratiques, et doivent être intégrés à une hausse de la dotation fédérale à la Région pour remplir sa fonction de capitale. C'est au gouvernement fédéral qu'il revient de payer la mobilité dans le quartier et sa viabilité.

Pour le choix d'un site approprié, il existe actuellement trois options.

Le gouvernement fédéral opte pour une extension au rond-point Schuman dans le quartier européen, avec comme critère principal la cohérence et la sécurité.

L'option du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale va au site de Tour & Taxis avec comme critère principal l'opportunité de réhabiliter un chancre urbain. Enfin, le bourgmestre de Bruxelles est favorable à l'esplanade du Heysel, avec comme critère principal l'accessibilité.

Le groupe VLD-VU-O n'a pas de préférence mais rejette l'option du Heysel, qui empêche toute intégration dans la ville. Nous préférons une option qui relève le défi d'intégrer la présence européenne dans le projet de ville bruxellois.

Comme il faut tenir compte du Plan régional d'affectation du sol, ce choix ne peut se faire qu'en concertation avec la Région de Bruxelles-Capitale et, s'il doit être modifié, sur la base d'une évaluation du projet global par le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Bruxelles offre depuis des années toutes les facilités à l'Europe et elle en a aussi retiré un certain nombre d'avantages; mais elle n'a jamais osé poser des exigences concrètes en contrepartie. La concurrence de Strasbourg comme siège potentiel des institutions européennes était à l'origine de ces scrupules, que rien ne justifie.

Nous constatons que le choix fait en faveur de Bruxelles est devenu irréversible. C'est pourquoi nous devons demander aujourd'hui une contribution européenne importante au projet de ville bruxellois, sous la forme d'un Fonds social et culturel européen et bruxellois. L'UE devra affecter ce fonds, que nous estimons à 25 millions d'euros (soit environ 1 milliard de FB) l'an, à son intégration en tant que communauté dans la ville et dans les institutions bruxelloises. Cet investissement doit se faire en concertation avec la Région bruxelloise, compte tenu du bilinguisme et de la dualité de la ville ainsi que de son multiculturalisme, qui dépasse de loin le cadre des seuls européens.

Nous pensons à cet égard au soutien de manifestations culturelles, récréatives, sportives en tant que partenaire ou sponsor; au soutien ou au cofinancement d'infrastructures sociales ou de projets sociaux des deux commissions communautaires tels que camps de vacances, garde d'enfants, centres de services pour le troisième âge, etc.; à une série de réalisations telles que des infrastructures culturelles et sportives; au soutien de projets dans l'enseignement francophone et néerlandais à Bruxelles; enfin au soutien de projets visant à améliorer ou à étendre le parc de logements sociaux. Ainsi l'Europe contribuera aussi à contenir quelque peu les prix sur le marché immobilier des logements privés mis en location ou en vente,

prix qui risquent d'augmenter en raison du renforcement de sa présence dans la ville.

Le Bruxellois doit pouvoir visualiser la contribution et la présence européenne dans le paysage urbain. Il doit sentir que l'Europe se sent concernée, qu'elle respecte le bilinguisme, le multiculturalisme et la diversité sociale du tissu urbain.

Mme Marion Lemesre .- Si nous avons exigé un débat en commission, c'est parce que le Parlement doit être associé à la démarche technique nécessaire avant toute décision. Ce que la presse a qualifié de bataille des sommets est regrettable. De l'esquisse architecturale sortie de façon aussi insupportable que maladroitement par le Premier Ministre, je ne veux pas déceler l'arrogance des plus sombres moments urbanistiques des années VDB. De mauvais choix urbanistiques ont déjà sacrifié des quartiers entiers.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous demandons de revenir devant la commission avec les résultats de l'étude comparative des sites commanditée par le Premier Ministre et d'impliquer l'administration régionale dans la recherche inventorielle de tous les sites possibles dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire à long terme.

La concentration des institutions européennes semble répondre uniquement au souci de confort pratique des utilisateurs européens. La ghettoïsation ne participe ni à l'intégration des fonctionnaires européens ni au développement d'une citoyenneté vécue par tous. Quant à la sécurité, je dirais que le concept de forteresse date du Moyen-Âge et que l'organisation de cités interdites amène encore plus de violence.

Le projet d'un centre de congrès de 46.000 m² m'inquiète dans sa vision pharaonique. Avons-nous besoin de construction de cette envergure? Ces nouveaux espaces sont l'occasion de réaffecter et de rénover des sites en friche. La cité administrative sera bientôt vide, elle risque d'être un chancre qui perturbe un quartier encore habité.

Cette solution me semble plus pertinente que celle qui consiste à charger encore le quartier Schuman.

Ni la logique des forteresses ni la logique de la concentration ne plaide pour l'Europe des gens.

Le seul avantage du Heysel est peut-être celui de confier l'équipe qualifiée de la Foire internationale de Bruxelles, l'organisation de ces événements. Le développement d'une structure concurrentielle payée par le contribuable pourrait nuire gravement aux autres opérateurs. Le Heysel enregistre déjà 7 millions de visiteurs par an. Le confort de vie des riverains pourrait être entamé par une surcharge de la fréquentation.

Cette nouvelle occupation serait une nuisance pour la vocation économique première de ce site. La tenue de sommets informels est de plus en plus fréquente, les autres activités du Heysel en seraient perturbées.

Mme Caroline Persoons .- Depuis l'intervention du Premier Sommet, se déroule une "guerre des sites". On dénombre actuellement six sites évoqués dans la presse. La multiplication des déclarations et l'évocation des points négatifs par les man-

dataires sont dangereuses. Il ne faut ni traîner ni aller trop vite mais faire preuve d'une maturité nouvelle en ne reproduisant pas les erreurs du passé.

Nous souhaitons aussi que ce projet s'inscrive pleinement dans le respect des compétences régionales, des règles urbanistiques en vigueur et surtout en veillant à l'intérêt des habitants.

Le Premier Ministre Verhofstadt a dit sa préférence pour le site Comines-Froissart en présentant déjà une esquisse architecturale et en demandant une analyse de faisabilité à un bureau d'études.

Quelle est l'implication de la Région dans le choix du gouvernement fédéral concernant la désignation du bureau d'étude pour trois sites seulement?

Il est essentiel que le gouvernement de la Région bruxelloise ainsi que la Commission d'aménagement du territoire connaissent les résultats de cette étude.

Enfin, je me réjouis de l'accueil réservé par tous à la perspective de la tenue des sommets.

M. Mohamed Azzouzi .- Nous tenons à marquer notre opposition à l'implantation de ce centre dans le quartier européen.

Ce choix rompt avec les efforts accomplis dans le quartier afin de garantir une meilleure mixité des fonctions, de préserver un logement de qualité pour tous les habitants et d'éviter un monopole funeste de la fonction administrative déjà omniprésente. L'organisation de sommets internationaux entraînerait en outre de sérieux problèmes de mobilité et de sécurité. Les différentes interprétations effectuées afin de contourner ou de modifier le contenu du PRAS nous semblent malsaines.

Nous regrettons les sorties contradictoires des uns et des autres dans la presse, sans aucune concertation préalable au niveau du gouvernement, posant ainsi des problèmes de crédibilité vis-à-vis de l'Europe à la veille de la Présidence belge.

D'autre part, les autres implantations proposées, comme celle de Tour et Taxis par exemple, nous semblent difficiles à accepter étant donné les sacrifices déjà consentis par les habitants des quartiers concernés.

Notre position se rapproche en définitive de celle du bourgmestre de Bruxelles-Ville qui conçoit cette implantation au Heysel pour des raisons de sécurité, de mobilité et d'évitement des nuisances. Nous souhaitons en définitive que ce débat ait lieu le plus rapidement possible et en concertation avec les différents intervenants dans l'intérêt de la collectivité et sans renier les engagements pris.

M. Yaron Pesztat .- Le sujet avait déjà fait l'objet de plusieurs questions d'actualité auxquelles M. Draps avait constamment apporté des réponses rassurantes sur la participation de la Région à toute prise de décision.

M. Draps avait affirmé qu'aucune décision ne serait prise avant concertation. Les événements ultérieurs nous ont démontré qu'il n'en était rien.

Au départ, il n'était question que d'un bâtiment pour accueillir les sommets, non conforme au PRAS et aux engagements passés. A l'arrivée, le projet est plus vaste. On parle de plusieurs bâtiments dans le quartier Schuman-Léopold et des propositions sont faites pour d'autres sites.

Ma première question porte sur l'état d'avancement de la task-force et sur l'évaluation des besoins nécessaires au développement des institutions, vos précédentes réponses ayant été rassurantes, j'ai été très surpris de la proposition de M. Verhofstadt qui semble balayer tous vos efforts. Qu'en est-il des enjeux urbanistiques et donc de l'avenir du quartier?

Ce projet hypothèque les possibilités de rénover et de réhabiliter l'espace public avoisinant les institutions européennes en y réimplantant du logement.

Il est regrettable que le gouvernement ait manqué à ses engagements.

L'un dans l'autre, cela accrédi-te la thèse selon laquelle Bruxelles ne serait pas à même de gérer et d'assumer la responsabilité d'accueillir les institutions européennes, thèse qui prédominait dans l'esprit des gouvernements nationaux avant la régionalisation.

Mme Brigitte Grouwels (en néerlandais) .- L'avenir européen de Bruxelles tient aussi particulièrement à cœur au groupe CVP. Pour nous, l'importance croissante du rôle européen de Bruxelles et le renforcement de la présence européenne et internationale dans notre capitale qui en résulte, constituent une évolution positive. D'un autre côté, nous sommes bien conscients des énormes défis sociologiques et urbanistiques qu'ils entraînent. Je tiens donc à vous faire part ici de nos principales préoccupations.

Il y a notamment la question de l'éventualité d'infrastructures complémentaires pour les institutions européennes. La question est de savoir ce qu'on entend par infrastructures. S'agit-il d'espaces de bureaux complémentaires pour accueillir plus de fonctionnaires européens suite à l'extension prochaine de l'UE? S'agit-il d'espace supplémentaire destiné à la tenue des sommets européens? S'agit-il d'autre chose, comme par exemple de l'idée de prévoir en permanence à Bruxelles la présence d'un ministre des Affaires européennes de chaque gouvernement?

Il nous semble qu'il ne faut pas construire pour le plaisir de construire. Je veux rappeler que le Berlaymont sera à nouveau disponible dans l'avenir, et qu'il représente une superficie considérable de bureaux complémentaires. Je me demande aussi si les sommets européens exigent beaucoup d'infrastructures complémentaires. L'objectif n'est-il pas qu'ils deviennent routiniers? Dans l'affirmative, pourquoi ne pourraient-ils pas se dérouler dans le bâtiment existant du Conseil? Combien faut-il d'infrastructures supplémentaires et qui en décide? Dans quelle mesure peut-on notamment, grâce aux moyens de communication existants, limiter le nombre de personnes qui doivent se déplacer? Il me semble que dans ce domaine, il faut au moins que la Région de Bruxelles-Capitale soit consultée.

S'il faut des infrastructures complémentaires, il doit être clair qu'elles ne doivent pas être réalisées au dépens des logements qui subsistent dans le quartier européen actuel. Au lieu d'y construire de nouveaux immeubles de bureaux, il faut concrétiser les anciennes promesses de revalorisation de la fonction logement dans ce quartier. Les infrastructures européennes existantes doivent être intégrées à la fonction logement et à la vie du quartier, ce qui n'est pas possible si on en fait un désert de béton.

Nous ne devons d'ailleurs pas seulement intégrer les infrastructures européennes dans notre tissu urbain. Nous devons aussi intégrer à notre société, dans la mesure du possible, les fonctionnaires européens et tous ceux qui gravitent autour des institutions européennes. Je pense ici par exemple à l'accueil des enfants des fonctionnaires européens dans nos écoles francophones et néerlandophones, dans les mouvements de jeunesse, etc. L'ensemble de notre vie socio-culturelle riche et diversifiée - francophone comme néerlandophone - devrait attirer un plus grand nombre de nos habitants étrangers. En revanche, l'Union européenne qui amène ces personnes ici pourrait elle aussi montrer parfois quelque intérêt pour cette vie socio-culturelle. J'entends aussi par là qu'elle s'y intéresse financièrement, et en cela je rejoins M. Sven Gatz.

Dans ce contexte, je tiens aussi à souligner que l'Union européenne devrait aussi être la première à respecter le caractère bilingue et multiculturel de Bruxelles et pas seulement au cours de l'année européenne des langues.

L'augmentation du nombre d'immeubles de bureaux européens et de sommets européens entraîne une certaine surcharge, notamment en matière de mobilité et de sécurité. L'objectif ne doit certainement être d'augmenter encore les problèmes de circulation en aménageant encore davantage de grands parcs de stationnement réservés exclusivement aux fonctionnaires européens. Je ne vois d'ailleurs pas non plus quel intérêt ces fonctionnaires retireraient à être bloqués dans les embouteillages en compagnie d'un plus grand nombre encore de leurs collègues. Il faudrait en fait qu'existe entre la Région de Bruxelles-Capitale et les institutions européennes une sorte de convention de mobilité qui encouragerait au maximum l'utilisation des transports en commun.

Dans le domaine de la sécurité, je pense notamment à la sécurisation des sommets européens et aux manifestations qui les accompagnent. Ce n'est pas à la police bruxelloise de s'en charger. Je ne veux pas, demain, entendre dire à tout bout de champ qu'il n'y a pas d'agents disponibles dans certains quartiers de Bruxelles parce qu'ils doivent tous être mobilisés pour un sommet européen. La sécurisation des institutions européennes et des sommets européens relève de la responsabilité de l'UE elle-même et du gouvernement fédéral belge. Au besoin, il n'y aura qu'à créer une unité supplémentaire au sein de la police fédérale. Mais les charges financières et en personnel liées à la sécurité devront de toute façon être assumées par le gouvernement fédéral et/ou l'Union européenne, et pas par les seuls Bruxellois.

J'ai surtout parlé des défis et des problèmes mais je tiens à insister sur le fait que la présence de l'UE à Bruxelles est

d'abord un atout. Le rôle européen de notre capitale est un avantage pour Bruxelles et les Bruxellois. Nous devons seulement veiller à ce que ce soit et reste vrai pour tout Bruxelles et pour l'ensemble des Bruxellois.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique. - Le rôle de capitale européenne de Bruxelles est une chance pour la Région si celui-ci est assumé dans le respect des habitants. Le statut de Bruxelles fait des envieux.

Il est clair que des erreurs ont été commises dans le passé.

Il est essentiel que les sommets formels soient accueillis dans les meilleures conditions de travail et de sécurité mais aussi en préservant les habitants. Ceci implique un débat légitime concernant les modalités de l'implantation.

Le choix du lieu dépend du comment. Ce qui peut être fait dépend de l'acceptabilité. Tout va dépendre de ce qu'on veut faire sur chacun des sites et de l'accompagnement des mesures. Il est donc difficile d'émettre un avis tranché maintenant.

Quand le Premier Ministre m'a fait part de son idée concernant le Juste Lipse, j'ai énuméré les problèmes que cela poserait mais sans refuser d'emblée cette solution. Je l'avais moi-même citée tout comme celle de Tour & Taxis. Il faut cependant étudier les alternatives et ne pas imposer un site quelles que soient les modalités. Depuis décembre je n'ai pas changé d'avis. Il y a sans doute d'autres sites possibles.

Tant que les études commanditées par le gouvernement fédéral ne seront pas réalisées, le gouvernement ne peut pas prendre de décision. On doit examiner le pour et le contre de chaque site selon des critères d'impact sur la population, de circulation, de sécurité, d'efficacité des sommets, de coûts comparés et de prescrits urbanistiques.

J'ai mis sur pied un groupe de travail et noué le dialogue avec M. Prodi, avec les commissaires concernés et le Parlement européen pour mesurer l'ampleur des demandes et réaliser une meilleure insertion des institutions dans la ville.

Dans le rapport on trouve un inventaire des besoins. Les besoins supplémentaires des institutions restent modestes en dessous de 30 membres. La réaffectation du Berlaymont pourrait permettre d'installer des fonctionnaires supplémentaires requis par l'élargissement de l'Europe.

Il faut accélérer la cicatrization du quartier. Il reste certains chancres malheureux comme celui de Comines-Froissart. Dans un autre îlot où des arbres sortent des façades, des raisons juridiques empêchent le bourgmestre d'Etterbeek de faire abattre les maisons. Une partie d'entre elles se trouve sur la liste de sauvegarde.

(Poursuivant en néerlandais)

Je voudrais préciser quelques points concernant la sécurité, en réponse à la question de Mme Grouwels. J'ai l'expérience nécessaire dans le domaine du maintien de l'ordre. Les périmètres de sécurité, en fait, différeront en fonction du site choisi. A

cet égard, les sites feront l'objet d'une comparaison. Tous les aspects doivent être étudiés. Pour certains sommets, nous devons nous attendre à des manifestations. Dans ce cas, nous ferons appel aux deux corps de police.

(Poursuivant en français)

Les tâches de la police locale sont la protection de la population et la circulation, et celles de la police nationale sont de protéger les objectifs publics et la zone neutre. Si celle-ci existe, il faudra empêcher les gens d'y pénétrer.

Les frais de police occasionnés par les sommets devront être supportés par d'autres instances que les communes. L'Etat fédéral l'a déjà fait pour l'euro 2000.

Il s'agit d'un projet stratégique pour notre Région et pour l'Europe qu'il faut réaliser dans le respect des habitants et de certaines règles. La division des forces politiques bruxelloises favorise le choix de solutions de facilité. On ne pourra raisonner en termes d'alternatives que si la Région n'est pas trop divisée.

Les résultats de la task-force Bruxelles-Europe, avalisés par les institutions, sont encourageants. Elle a identifié un certain nombre de besoins futurs, permis d'avoir un inventaire qui pourra être mis à jour et instauré un dialogue entre tous les niveaux de pouvoir concernés.

M. Denis Grimberghs .- Vous êtes égal à vous-même, radicalement indécis. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il ne faut pas reproduire les erreurs du passé, et que l'organisation de ces sommets est une grande opportunité. Vous êtes Ministre-Président, vous devez créer le consensus et réagir immédiatement.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- Vous me faites un procès d'intention.

M. Denis Grimberghs .- Vous avez dit vouloir comparer les projets avant de décider. On en revient à l'idée que seul le projet dans la zone européenne est inacceptable.

Il faut discuter de où, de comment et de quoi. Vous ne nous avez pas parlé des hypothèses de l'utilisation des infrastructures disponibles. Avant de savoir où organiser les sommets, il faut connaître la taille des infrastructures nécessaires.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- J'ai dit que le choix du lieu serait influencé par la détermination de ce dont nous avons besoin, c'est le but de l'étude commandée.

M. Denis Grimberghs .- C'est un comble de ne pas connaître la destination d'un terrain dont nous sommes propriétaires!

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des

pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- Vous êtes de mauvaise foi. J'ai dit à M. Verhofstadt ce qui était dans le PRAS.

M. Erik Arckens (en néerlandais) .- Je dois constater que plusieurs questions sont restées sans réponse. J'espère que vous y répondrez dans l'avenir. Vous peignez un tableau très harmonieux, mais à une seule dimension. Je me demande si les réunions auxquelles vous assistez avec le Premier Ministre Verhofstadt se déroulent aussi harmonieusement que vous l'affirmez. J'ai déposé une motion à ce sujet.

Mme Marion Lemesre .- Je me réjouis que toutes les composantes de notre Région manifestent la volonté de se faire entendre et de ne pas se faire imposer un diktat par le fédéral. Je remercie le Ministre-Président de nous associer à tous les aspects de la prise de décision. Il existe une unanimité pour faire respecter le PRAS et les engagements du passé pour la compensation en matière de logement.

Je m'étonne du soutien inconditionnel manifesté par le PS au site du Heysel, sans examen préalable de son impact sur le confort de vie des riverains.

Je trouve que l'ouverture du gouvernement à l'ensemble des sites possibles et son implication dans l'examen de ces sites est importante.

M. Yaron Pesztat .- Il est temps que ce soit les pouvoirs publics qui maîtrisent la situation plutôt que les promoteurs immobiliers privés. Ceux-ci présentent des projets qui ne répondent pas à la demande européenne et la dépassent.

Par ailleurs, je pense comme vous qu'on ne peut décider aujourd'hui et qu'il faut examiner toutes les alternatives. Cependant, M. Verhofstadt ne joue pas le même jeu que vous. Votre attitude consistant à exposer gentiment les règles ne fait pas le poids face au bulldozer devant lequel vous vous trouvez.

M. Rudi Vervoort .- Le gouvernement doit préciser ce qu'il ne veut pas sous peine de se retrouver dans la situation de devoir accepter sans rien dire la décision prise par le gouvernement fédéral. Il ne faut laisser aucune porte ouverte, sous peine de la voir se refermer à notre détriment.

L'hypothèse du projet Comines-Froissart risque ainsi de se réaliser au détriment d'autres possibilités ou des dispositions prévues dans le cadre du PRAS et des PPAS. Il est donc primordial que les Bruxellois prennent position clairement et rapidement.

M. le Président .- Je suis saisi de 2 motions motivées: la première, signée par MM. Pesztat et consorts, est libellée comme suit: "le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

Ayant entendu la réponse de M. de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, à l'interpellation de M. Grimberghs concernant "l'implantation du futur centre d'accueil susceptible d'accueillir les sommets européens;

Ayant débattu largement de la question de l'accueil des institutions européennes à Bruxelles;

Ayant pris connaissance de plusieurs projets connexes dans le quartier européen;

Ayant pris connaissance des nombreuses propositions de sites susceptibles d'accueillir les sommets européens;

Considérant que plusieurs des projets susceptibles de voir le jour dans le quartier européen ne sont conformes ni au PRAS ni aux PPAS en vigueur.

Considérant que plusieurs des terrains concernés font l'objet d'engagements pris par le passé par la Région, par l'Etat fédéral, par la Régie des bâtiments et que ces engagements ne pourraient être tenus si ces projets voyaient le jour.

Considérant que l'îlot Comines-Froissart est une "compensation" en logement pour la réalisation du Conseil des ministres et que l'îlot Van Maerlant est partiellement affecté au logement et que l'Accord de Coopération prévoit une étude pour la réalisation de cette affectation.

Considérant que la réalisation de ces projets hypothéquerait toute possibilité de réhabilitation de la chaussée d'Etterbeek où il est encore possible de réaliser une mixité d'activités et particulièrement du logement.

Demande au gouvernement:

De respecter et de faire respecter les prescriptions réglementaires d'application à savoir le nouveau PRAS et les PPAS.

De respecter et de faire respecter les engagements du passé relatifs aux compensations logement.

D'assurer une concertation de toutes les parties concernées afin d'examiner les incidences de l'accueil des sommets européens sur le plan urbanistique, sur le plan social, sur le plan culturel, sur le plan de la sécurité et sur le plan de l'accessibilité et d'examiner la faisabilité du projet au regard des considérations énoncées ci-dessus."

Le deuxième ordre du jour motivé, signé par M. Erik Arckens, est libellé comme suit: "Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

Ayant entendu l'interpellation de M. Denis Grimberghs à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement, concernant "l'implantation du futur Centre d'accueil susceptible d'accueillir les sommets européens"

Et l'interpellation jointe de M. Erik Arckens concernant "l'organisation spatiale du prochain sommet européen";

Insiste auprès du gouvernement fédéral, vu le manque de transparence des plans portant sur les sites qui accueilleront les futurs sommets européens, pour qu'il décentralise partiellement les institutions européennes vers d'autres pays de l'Union. Notre ville, notre pays ne peuvent plus supporter de pression supplémentaire du point de vue spatial, économique ni écologique. Le faste qui accompagne les sommets européens contraste vivement avec les problèmes qu'ils entraînent;

Demande à la Région bruxelloise de veiller attentivement à ce que l'implantation de bâtiments supplémentaires pour l'Union européenne à Bruxelles n'enfreigne pas la réglementation en matière d'aménagement du territoire.

- Il sera voté ultérieurement sur ces motions.

- La réunion est close à 17h10'.

